

# PLAN D'ACTION POUR L'ÉCOLE MATERNELLE : DONNER À TOUS LES ÉLÈVES LES BASES DE LEUR RÉUSSITE ET GARANTIR LEUR ÉPANOUISSEMENT

BULLETIN OFFICIEL N° 2 DU 12 JANVIER 2023

NOR : MENE2300949N

NOTE DE SERVICE DU 10-1-2023

MENJ - DGESCO A1-1



EDUSCOL

- L'école maternelle est une étape déterminante pour l'épanouissement des élèves, la réduction des inégalités et la réussite ultérieure des élèves.
- **Objectifs du programme d'enseignement** : donner envie d'aller à l'école pour apprendre, affirmer et épanouir sa personnalité, exercer sa curiosité sur le monde, respecter le rythme de développement de chacun...
- **Premier enjeu** de l'école maternelle : créer **les conditions de sécurisation** de l'enfant dans son environnement scolaire comme dans ses apprentissages.
- **Second enjeu** : **installer les premiers apprentissages fondamentaux**, autour de deux priorités : le **langage** et les premières notions **mathématiques** (dont acquisition et diversification du vocabulaire).
- Le plan d'action pour l'école maternelle vise à **renforcer les compétences** et savoirs de l'ensemble des acteurs et **consolider les partenariats**. Il s'appuie sur le partage de pratiques pédagogiques éprouvées présentées dans les guides.



## 1. PLAN DE FORMATION PLURIANNUEL

### Former les cadres, les formateurs et les personnels ressources

- Formation dédiée aux enjeux du pilotage, des partenariats et des compétences professionnelles pour les IEN et CPD mission maternelle
- Ces acteurs organisent ensuite les plans de formation des professeurs, directeurs et directrices d'école maternelle

### Former tous les professeurs de maternelle sur 6 ans en priorisant les contenus

- Équilibre entre expression des besoins et priorités des domaines d'apprentissage du cycle 1 (sur les 18h d'A.P)
- Déclinaison des plans français et mathématiques avec une déclinaison spécifique "maternelle" et la constitution de constellations cycle 1
- Heures de formation : volet **renforcement des connaissances didactiques** en mathématiques et français + volet **E.P.S** + volet en lien avec la **progressivité des apprentissages** au cycle 1 et la **continuité** avec le cycle 2 + analyse de pratiques
- Encourager la mutualisation des pratiques professionnelles
- Développement de **formations conjointes** avec les différentes catégories de personnels du ministère et les experts de la petite enfance
- Développement des **partenariats locaux**, des **conventions** de coopération par les cadres

## 2. AFFIRMER LA PARTICULARITÉ DU PARCOURS DE L'ENFANT ET DE L'ÉLÈVE

### Développer le partenariat avec la toute petite enfance

- Renforcer la **continuité** entre les deux temps de développement de l'enfant (0-3 et 3-6 ans)
- **Connaissance réciproque** des métiers, partage d'expérience, **mutualisation** d'outils...
- Organisation de **visites croisées** de P.E de TPS ou PS en structure d'accueil de jeunes enfants et d'éducateurs de jeunes enfants dans les écoles
- "Notre école faisons là ensemble": développer des dispositifs passerelles

### Renforcer le partenariat avec les familles

- **Coopération des parents d'élèves** avec l'équipe pédagogique pour mieux appréhender le parcours scolaire de leur enfant et concourir à sa réussite
- Construire la **relation école-famille**: première réunion de parents, première rencontre avec les familles avant la rentrée, temps d'adaptation en juin avant la première scolarisation 
- **Communication régulière**: entretiens individuels dès les premières semaines, rdv individualisés (bilans intermédiaires et de fin d'année)
- **Évaluation régulière** des acquis des élèves pour réguler son enseignement et adapter en fonction des besoins individuels

### Garantir une transition efficace avec le cycle 2 et l'école élémentaire et plus particulièrement entre la GS et le CP

- **Analyse des résultats aux évaluations nationales** par circonscription et dans chaque école pour identifier des axes de travail prioritaires et établir un continuum dans le suivi des élèves
- **Conseils inter-cycles** pour déterminer les priorités pédagogiques